

Cap, le nouveau bébé n'a aucune infirmité :
DAME M. D.—ST. CASIMIR : Une grande faveur
accordée à ma sœur : A. G.—MERIDEN, CONN. :
Une faveur : ELÉONORE LACROIX.—FORGES
RADNOR : Une faveur : DAME PIERRE LEFRAN-
ÇOIS.—ST. LÉON : Après la promesse de trois
pèlerinages au Cap et d'une grand'messe, je
suis assez bien pour subvenir seule aux soins
de mes enfants et du ménage : c'est la faveur
que je demandais : j'ai obtenu aussi une fa-
veur pour une de mes enfants, après promesse
de 3 Neuvaines du Rosaire : UNE A.—
BERTHIERVILLE : Monsieur le Gérant : Veuil-
lez faire brûler 15 cierges, devant la Statue de
la Vierge du Cap ; c'est pour acquitter une
promesse : j'ai déjà obtenu deux grandes
faveurs par cette dévotion envers N. D. du T.
S. Rosaire : J. A. BOIVIN.—TROIS RIVIÈRES :
Merci à N. D. du St. Rosaire pour une faveur
obtenue après la promesse d'un abonnement à
ses Annales : H. F.—TROIS-RIVIÈRES : J'ai été
guéri d'un rhume qui m'inquiétait beaucoup :
HENRI P.—TROIS-RIVIÈRES : Depuis quelque
temps, j'ai obtenu plusieurs faveurs par l'in-
tercession de N. D. du T. S. Rosaire : cette
fois-ci encore j'ai été soulagée d'une grande dou-
leur qui m'inquiétait. J'ai promis à la Vierge
du Cap de rester toujours abonnée à ses An-
nales, que je reçois depuis leur origine, et je
mercie cette douce Reine pour plusieurs au-
tres faveurs qui jusqu'ici n'avaient pas été pu-